

Projet d' Aménagement et de Développement Durable

Compte rendu 12 septembre 2015

Madame le Maire, Roseline BOUSSAC :

Nous abordons aujourd'hui une phase importante du PLU, le débat entre élus concernant le PADD. Le travail suivant sera le zonage puis une réunion des Personnes Publiques Associées suivie d'une réunion publique. Je donne la parole à chaque élu :

Marie-Cécile CHANDESRIS :

Après plusieurs réunions et relectures attentives du mois d'août , le PADD a été complété : nouvelle version distribuée à tous les conseillers.

En effet, certains points avaient été oubliés :

- au niveau de l'emploi : le secteur tertiaire n'était pas mentionné.
- la reconstruction et repopulation des hameaux ne s'est pas faite dans les années 70 mais au cours des années entre 1970 et 2015
- Dans le contexte communal, nombreux habitats n'étaient pas mentionnés comme par exemple l'Abbaye, la Figère, la Rouvière, la Pourière, Gran Pesse, ni les ruines réhabilitées ni les cabanes isolées.
- les handicaps sur les réseaux de communication et le réseau routier n'étaient pas suffisamment soulignés : absence d'entretien des lignes téléphoniques par Orange, un problème sérieux d'internet, et pour le réseau routier, la route des Moines fréquemment dégradée, indispensable pourtant, pour environ 50 % des habitants.

Cette dernière version du PADD me convient mieux.

Sabine HUREL :

Je suis satisfaite de ce PADD, il faudrait ajouter que le PLU ne propose pas la localisation pour le projet de création d'une plate-forme de pluri-activités. Elle devra être conçue de façon à ne pas créer de nuisance pour les habitants ni à entraver le développement du tourisme vert. Bien conçue et bien intégrée dans le paysage, elle pourrait être au contraire un attrait pour les visiteurs et ne pas se limiter aux activités agricoles. L'étroitesse des routes et le calme que les habitants et les estivants apprécient interdisent à des camions de circuler à travers le village et sur la D320 le long du village. La recherche d'un emplacement adéquat est donc un objectif préalable et essentiel à la réalisation de ce projet.

Victor MATALONGA :

Tout d'abord, je tiens à exprimer mes regrets de n'avoir pu être présent aux deux réunions du mois d'août au cours desquelles ont eu lieu les ultimes modifications de ce document, modifications qui ont à mon sens reflété une volonté de minimiser l'engagement futur de l'équipe municipale et de la commune sur le plan du logement, de l'agriculture et du développement des équipements liés.

Je tiens ensuite à pointer le fait que ce document même s'il a été quelque peu édulcoré (par exemple, des phrases comme « l'agriculture représente un enjeu au premier plan » ont été tout bonnement supprimées de la version finale) montre la nécessité voire l'urgence d'agir à travers quatre axes :

- logement
- patrimoine naturel et paysager
- liens avec le reste du monde (route, pistes et internet haut débit)

1

Ces quatre axes étant évidemment liés les uns aux autres.

Ce constat me paraît justifié et je souhaite fortement que ce document puisse servir de base de réflexion à l'action future de l'équipe municipale. Je crains néanmoins que tout cela reste un vœu pieux, la faiblesse de nos moyens financiers étant une excuse parfaite à l'étouffement de toute volonté d'agir.

Je souhaite revenir sur le paragraphe de la page 5 : « les faibles moyens d'investissement de la Commune

engageront la nécessité de disposer de soutiens financiers et opérationnels extérieurs mais aussi de conduire une gestion éclairée pour les actions à mener : chaque dépense consacrée à la stabilisation puis à l'amélioration de la situation devra être compensée par une ressource. La municipalité est, évidemment, consciente de cette donnée. »
Ce paragraphe illustre la nécessité pour l'équipe municipale, si elle souhaite se donner les moyens de mener à bien l'ambitieux programme développé dans le PADD, de se rapprocher d'organismes susceptibles d'accompagner et de financer des projets de développement. Or, jusqu'à présent, de telles tentatives ont été étouffées dans l'œuf, j'en veux pour preuve nos mésaventures avec l'EPF Languedoc Roussillon (Établissement Public Foncier) qui, suite à une visite et une reconnaissance sur le terrain, était prêt à travailler avec nous et à porter le projet de rénovations de plusieurs ruines de Nojaret pour en faire des logements sociaux. A l'heure actuelle, ils attendent toujours une réponse de notre part, réponse qu'à ce jour nous ne sommes toujours pas en mesure de donner car toute discussion à ce sujet est systématiquement reportée à une réunion future .

Même si ce document et ses orientations, me satisfont dans leur globalité, j'émet donc des doutes quant à leur réalisation future. Un document rempli de jolies phrases ne sert à rien en soi, à nous de nous mobiliser par la suite pour le concrétiser.

Je ne ferai pas de commentaire phrase par phrase (n'en déplaise à Jean François Bellosta) à l'exception de celle-ci qui m'a particulièrement fait tiquer (page 6) :

« l'agriculture est évidemment l'activité la plus lisible sur le territoire communal. Avec une dizaine d'exploitations, certes conduites dans des conditions parfois difficiles. Au vu de ces conditions , des exploitations traditionnelles et le débardage à traction animale devraient être encouragés ».

Outre le fait que le terme d'exploitation traditionnelle n'a pour moi strictement aucun sens, le débardage à traction animale est parfaitement hors sujet ici. En effet, quand bien même des agriculteurs de la Commune utiliseraient cette technique (et à ma connaissance, aucun agriculteur n'est dans ce cas) ils auraient autant besoin que les autres du soutien de la Commune dans leur activité au double titre du maintien et du développement de l'activité économique et de l'entretien du patrimoine naturel et paysager. De plus, rien n'est évoqué dans le PADD à propos de l'agriculture biologique qui me semble pourtant un enjeu important auquel les habitants de la Commune sont sensibles. Le « développement harmonieux de la Bonne Vallée » me semble difficilement conciliable avec OGM et pesticides...

Nulle part n'est non plus évoquée, et je le regrette, la possibilité de l'implantation de sources d'énergies renouvelables (photovoltaïque entre autre...) sur le territoire de la Commune qui aurait le double effet de représenter une source de revenus non négligeable au vu des maigres ressources de la commune et de promouvoir l'écologie au sein de la « Bonne Vallée ».

Enfin, je reviendrai sur les points qui sont à mon sens les plus importants du PADD pour envisager le futur de Bonnevaux de façon optimiste :

- soutenir les autres activités agricoles en tant qu'activité économique mais aussi dans leur rôle de préservation de patrimoine naturel

- soutenir les autres activités économiques (glacier, artisanat) à travers notamment la création de cette plate-forme de pluri-activités (qui n'a pas été évoquée uniquement comme atelier

2

- de transformation de produits agricoles mais qui pourrait aussi servir de local/atelier à des artisans)

- développer l'offre de logement, réhabiliter les ruines existantes pour au minimum maintenir la population à son niveau actuel et peut-être même la voir augmenter.

- entretenir correctement les routes, pistes et sentiers .

Bertrand POINCIN :

Tout d'abord, je regrette franchement ce que j'espère une mésentente et non une manœuvre, qui m'a conduit à ne pas être présent à la réunion modifiant le version que je pensais finale du PADD, j'imagine que les discussion y ont été riches au vu des modifications établies et j'aurais voulu savoir mieux les raisons de ces changements qui à mon sens ont essayé de minimiser les engagements de la mairie dans le futur bonnivalien .

Ensuite, même si je vais paraître une fois de plus un peu grognon, je regrette dans tout le développement de ce

PLU, une absence de vue d'ensemble, de prise de hauteur de la part de l'équipe communale, et j'ai parfois l'impression que nous naviguons à vue. Cela conduit ce document PADD à être très généraliste, et presque entièrement basé sur le travail du bureau d'étude et leur maîtrise de **la non-langue**.

Ceci étant dit, je trouve que cela reste une base de travail intéressante pour nous si nous adoptons ce document car nombre d'orientations qui y sont inscrites sont tout à fait pertinentes en ce qui concerne le développement économique, le logement et le patrimoine paysager.

Alors à nous de nous en emparer et surtout de nous engager à respecter au maximum ces orientations pour l'avenir de la Commune .

Je vais maintenant succinctement commenter le PADD chapitre par chapitre.

Je n'ai pas de commentaires particuliers à faire sur l'introduction et la situation de Bonnevaux village, si ce n'est que la notion de difficulté des accès , frein économique, pour le territoire n'est pas assez développée à mon sens .

- Pour le chapitre 1 : je regrette les dernières modifications qui ont été faites, en particulier la phrase « l'agriculture représente un enjeu de premier plan » ait été supprimée

De plus, je ne comprends pas bien les termes : « exploitations traditionnelles » qui me semble totalement vide de sens . Quid de l'agriculture biologique, des pesticides, des OGM ?

N'avons-nous pas un point de vue là dessus ?

Par contre, il me semble que nous voulions encourager la traction animale – De quelle manière ?

Quelle différence avec le fait d'encourager l'agriculture et pourquoi développer ce point particulier ?

Ces dernières modifications ne sont pas assez développées et ont été faites à la va-vite. Pour quelle raison ?

Il est aussi dit dans ce paragraphe que Bonnevaux compte une dizaine d'exploitation ce qui me semble largement exagéré.

Sur le tourisme, je trouve très bien que nous soyons en capacité d'accueillir du monde, mais je pense qu'il est important de développer des activités quotidiennes pour les habitants et non dépendantes des flux de populations extérieures. Nous développons beaucoup ce point mais très peu la manière dont nous pourrions aider (par exemple Tintin et Gaëlle avec leur projet d'épicerie).

Je trouve cela dommageable . Il semble que nous ayons des piste de développement pour les activités locales hors agriculture. Une commission particulière serait peut-être bienvenue.

Toutes les orientations de ce chapitre sont..... et doivent faire l'objet d'une attention particulière de notre part.

- Le chapitre 2 est très long et développé car représentant un sujet sensible qui pour ma part me touche assez peu. Les orientations qui sont décrites me semblent là encore pertinentes et doivent faire l'objet d'un travail approfondi de notre part pour les mener à bien.

A nous de faire preuve de volonté et de prendre des risques en lançant des projets de rénovations,

3

d'achats et de réhabilitation pour répondre à ces objectifs.

- Pour le chapitre 3, même chose, les orientations sont pertinentes, à nous de montrer que nous sommes à la hauteur de celles-ci. Par exemple, il y a à l'heure actuelle une installation d'élevage, au dessus de Nojaret (projet de Karim) et la commune semble aujourd'hui incapable de prendre une position sur ce sujet, alors qu'elle correspond en toutà ces orientations.

-Le chapitre 4 me semble dans ses grandes lignes tenir du vœu pieux car la Commune, mis à par une activité de lobbying puissante en plus haut lieu, a peu de latitude pour réaliser ces orientations. Ceci dit l'entretien, la création et le maintien d'un réseau de pistes et de chemins pédestres est tout à fait à notre portée.

Voilà ; ce document dans son ensemble me semble une base de travail honorable, qui « SI » nous le respectons peut conduire à des améliorations substantielles pour les habitants de la Commune. Ce « SI » reflète à mon avis une importance de premier plan car pour l'instant, il ne me semble pas que notre politique soit en adéquation avec ces orientations.

Damien LOYAL :

Globalement je suis en accord avec les orientations et objectifs inscrit dans le PADD.

Tout de même, quelques points méritent une attention particulière.

☒ PÉRENNISER ET DÉVELOPPER

Le choix des exploitations : « **traditionnelles** » n'est pas adapté aux objectifs et orientations souhaités.

La définition de **agriculture traditionnelle** est :

« un système basé sur la polyculture et l'élevage. Il permet de subvenir partiellement aux besoins alimentaires de la population. Les engrais organiques (fumier) restent majoritaires, mais d'autres sources sont également exploitées.

L'agriculture paysanne et l'agriculture durable se rapprochent d'avantage de nos orientations.

L'agriculture paysanne s'inscrit dans les critères de durabilité, de respect de l'environnement et de conservation du tissu social. C'est une vision qui affirme que l'agriculture n'a pas qu'un rôle de production de denrées alimentaires, mais a aussi un rôle social, environnemental et de maintien de la qualité des produits agricoles.

L'agriculture durable (anciennement soutenable) est un système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne de nourriture, de bois et de fibres en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la maintenance dans le temps de cette production. L'agriculture durable vise à réduire les impacts du secteur en matière environnementale et sociale. C'est notamment une agriculture qui protège mieux la biodiversité, l'eau et les sols.

Je rappelle que dans la convention d'application du Parc National des Cévennes (PNC), nous avons adopté une charte dans laquelle sont entre autres stipulées :

- une exonération des taxes foncières des propriétés non-bâties pour les terrains nouvellement exploités en agriculture biologique. (une délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre pour une mise en application l'année suivante)
- une démarche vers une collectivité zéro pesticides
- une commune sans OGM. (la aussi des délibérations sont à prendre pour officialiser l'engagement de la commune)

4

Nous devons plutôt encourager l'installation de paysans et d'exploitants en agriculture biologique si nous voulons aller dans le sens de nos engagements.

- l'encouragement de faire du débardage à traction animale (TA) me paraît utopique.

Seules peuvent y croire ceux qui n'ont jamais pratiqué le débardage sur des terrains tel que ceux de notre commune.

Le débardage à traction animale peut-être utile pour préserver des parcelles particulières ou fragiles, mais ne peut en aucun cas représenter la force majeure du travail forestier.

- une retenue **colinéaire** sur le haut du versant de Nojaret a été évoquée à plusieurs reprises en commission PLU.

Nous en avons démontré l'utilité autant pour l'usage et le développement de l'activité agricole que dans la lutte contre les incendies.

Je regrette que celle-ci n'est pas été mentionné dans les orientations de ce chapitre.

☒ PROPOSER DES MODES D'HABITER...

Lutter contre le mitage

- Suite aux nombreux débats en commission PLU, le PADD était censé apporter d'éventuelles réponses ou propositions pour la régularisation, voir la légalisation d'au moins une partie des habitats dispersés.

Le texte ne révèle aucune approche dans ce sens, sauf la possibilité d'étudier les possibilités de changement de destination des bâtiments agricoles existants.

Étudier la création d'un hameau nouveau et/ou plate-forme pluri-activités

- Je ne vois pour le moment aucun intérêt d'un hameau nouveau vu la quantité importante de bâtiments vacants et abandonnés. Des projets communaux de réhabilitation de bâtiments peuvent être engagés avec l'aide de l'EPF.

Les normes et les conditions pour la réhabilitation des bâtiments existants pourrait, dépendant des sites, être facilitées en autorisant l'intégration de bois et autres matériaux naturels.

- La plate-forme pluri-activités serait un vrai progrès pour la Commune et faciliterait beaucoup le développement de la vie active, sociale et professionnelle.

Ce projet pourrait déjà s'inscrire parmi les orientations ambitieuses d'un développement durable.

Mettre en valeur le patrimoine...

La dégradation des milieux naturels par la forte croissance/ présence des sangliers est un souci majeur pour le territoire.

Si nous voulons limiter les dégâts, il y a urgence que nous recherchions des vraies autres solutions, plus efficaces que la chasse telle qu'elle est organisée et pratiquée aujourd'hui.

Enfin, je souhaite que cet outil de travail fait sur mesure puisse nous servir de façon pérenne et concrète dans l'intérêt de tous, pour le développement de la commune, ses habitants et leurs habitats et pour la reconquête du potentiel agricole et paysan en valorisant et en préservant le patrimoine local et ses merveilles.

Sébastien HERARD :

Je suis assez en accord avec les orientations et objectifs du PADD.

Il n'a pas assez été orienté vers l'agriculture biologique et l'agriculture « traditionnelle », n'est pas adaptée.

L' habitat : le principal avant tout, penser à une évolution de perspective de reconstruction pour permettre de reconstruire en utilisant d'autres matériaux que la pierre (très coûteux) mais en conservant le cachet du village.

5

Éric DEDIEU :

Est d'accord avec le document et ce qui à été dit globalement.

En ce qui concerne les bâtiments non régularisés (cf propos de Damien), ce genre de bâtiments n' est pas régularisable par le PLU donc c'est un problème qui revient et qui n'est pas solutionnable même avec la volonté de le faire.

Pour le rebâti des ruines existantes, il faut voir le contexte du hameau. Certaines ruines ne peuvent vraiment pas devenir des habitations à part entières (trop petites ou trop imbriquées). Ce n'est pas tout de restaurer. Il faut penser dans un contexte global, économique et familial : « est-ce possible, où et vivable ? »

Yves BOVE :

Afin que ma position soit claire ; je précise que dès le départ une carte communale me semblait bien plus adaptée à notre vallée !

Des changements radicaux sont-ils nécessaires à notre Commune ?

Les personnes s'installant dans cette vallée n'ont-ils pas conscience de l'isolement, du peu d'accès ?

Cela ne fait-il pas partie du charme Bonnivaldien protégeant notre vallée de projets démesurés ?

En ce qui concerne le PADD, il est représentatif des personnes ayant participé aux diverses réunions et débats (33 voix maximum). Une bonne partie de la population semble désintéressée de ces projets, pourquoi ?

Il est souvent question d'agriculture, elle doit, bien sûr, être une garantie du maintien des milieux (chapitre 3) et permettre d'autres installations, même si de nos jours peu d'exploitations sont viables sans subventions ! Mais en aucun cas elle ne contribue à améliorer les finances communales.

Bien au contraire, la mairie ayant déjà fourni une aide financière conséquente (aide à l'installation, matériel, prise en charge de frais notariés, etc...) et le montant des locations sont loin de couvrir cela, une direction « pseudo-politique » qui n'est pas mienne, en tout cas pour certain projet, étant pour une agriculture « décroissante ».

Un retour à la paysannerie.

La construction d'un atelier de transformation très bien pour tous (professionnel ou non).

Agro-tourisme (tourisme vert) à développer

Préserver et reconquérir les terres (pâtures,...) :oui

A ce sujet, il est clair qu'une orientation vers la châtaigneraie à bois est de plus en plus d'actualité, pourquoi cela n'est-il pas précisé et pourtant conséquent pour l'environnement (chapitre 3 = trame verte et bleue)

La création d'une plate-forme et transformation du bois brut..... trop polluant et la mise en place est compliquée, surtout au niveau sanitaire, c'est dire!

A moindre échelle, est-il si compliqué, si utopique d'envisager l'aide et la complémentarité de la traction animale pour le DÉBARDAGE de certaines zones. Une piste centrale pour le transport, des CHEMINS D'ACCES pour le débardage à traction animale n'est-il pas dans le cadre du PADD (à tous les chapitres!)

A moins qu'au nom de la rentabilité, de la productivité on se retrouve avec des autoroutes forestières dans la vallée donnant accès à une mécanisation lourde.

L'écosystème exploité permettra -t-il encore à l'habitat naturel d'exister ? (chapitre 3)

La mise en place d'un pastoralisme suivi et ciblé, surtout autour des hameaux.

L'aide à la création d'un commerce de proximité (épicerie,...) oui !

L'installation d'artisans, oui ! Il en manque bien plus que des agriculteurs.

En ce qui concerne l'habitat, il est clair que le PLU n'est pas mis en place pour régulariser des constructions dites « illicites ».

Le changement de destination des bâtiments agricoles, pourquoi pas (à voir en fonction de l'eau, les sanitaires,...)

6

A chaque hameau sa vitrine en rapport avec les souhaits de ses habitants.

L'objectif d'installation de cinq ménages ne me paraît pas évident. Il faudrait déjà mettre en place avec les partenaires concernés l'achat et la réhabilitation de certains bâtiments (sujet en attente, mais ne désespérons pas...).

Pour le éco-hameau, oui ,dans un futur un peu lointain .

Sinon les orientations me paraissent correctes et possibles tout comme le chapitre 3 (patrimoine naturel et paysager.... continuités écologiques) sauf pour le développement INTENSIF de la culture maraîchère.

Pour les doléances, il y en aura évidemment toujours, je pense avoir répondu à quelques unes,

En conclusion pour le PADD, je souligne essentiellement « PRESERVER LA QUALITE EXCEPTIONNELLE DES MILIEUX NATURELS, L'HARMONIE PAYSAGERE GLOBALE DU TERRITOIRE... » et gardons à l'esprit, que la main de l'homme a malheureusement bien trop souvent modifié la nature, surtout là où elle a mis le pied, combien de dégâts, de dommages irréversibles ?

Tout cela pour le bénéfice d'une minorité, au détriment d'une majorité !!!!

Frédéric VIDAL :

Je suis dans l'ensemble es assez d'accord.

Mais ne représente pas la réalité quotidienne de la commune.

Faire attention aux belles phrases ; les projets ne vont pas forcément améliorer les choses.

L'ambiance autour de ce PLU, entre les habitants de la commune n'est pas très saine, ce qu'il faudrait améliorer.

Il faut aider à favoriser les activités économiques et sociales en accueillant des entreprises, développer l'artisanat,

L'agriculture vivrière biologique est très importante.

Mais le plus gros problème, le nerf de la guerre : l'HABITAT et je ne vois pas comment on peut le solutionner (avec le POS, un poulailler, un abri pour un cheval, c'est hors la loi)

Si l'ambiance continue comme ça sur la commune, ce ne sera pas Bonnivalien, mais Bonnivaurlien,

Roseline BOUSSAC :

Cette commune doit vivre et il est important d'avoir une ouverture d'esprit et respecter les différentes manières de vivre et d'envisager l'avenir.

Ce sont les personnes qui sont importantes. Même si notre commune est à tendance agricole, il faut laisser la place à tout autre activité.

Pour l'urbanisme, se référer au Grenelle de l'environnement paraît important et il y a lieu de réfléchir aux nombreuses solutions nouvelles et modernes en matière d'énergie .

